

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

8 SEPTEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 8 septembre 2014 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet est absent.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Onze (11) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2014-09-159 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point varia ouvert et en y ajoutant le point suivant, à savoir :

- Escalier municipal et escalier de la croix;
- Appel d'offres sur invitation galerie centre touristique;
- Réparation pour des joints décalés réseau d'égout route des Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2014-09-160 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2014

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2014.

ADOPTÉE

**2014-09-161 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR
LA PÉRIODE DU 12 AOÛT AU 8 SEPTEMBRE 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 12 août au 8 septembre 2014, pour un montant de 53,093.48 \$ et numérotés consécutivement de 2156 à 2184 pour les chèques de payes et de 2559 à 2598 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2014-09-162 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES BPR -
HONORAIRES PROFESSIONNELS - PROJET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - SURVEILLANCE DES
TRAVAUX - FACTURE # 13032324**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 13032324 pour une somme de 1,471.46 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant la surveillance des travaux dans le projet collecte, interception et traitement des eaux usées pour la période du 2014-06-07 au 2014-08-01.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2014-09-163 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE SERVITECH -
HONORAIRES PROFESSIONNELS - PROJET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - SUIVI DOSSIER
EXPROPRIATION TERRAIN DES BASSINS - FACTURE #
50004767**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 50004767 pour un total de 663.98 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant le suivi et la confrontation relativement au projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité dans le dossier d'expropriation du terrain des bassins pour la période du 25 juin au 1^{er} août 2014.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2014-09-164 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE LÉON CÔTÉ –
LOCATION DE MACHINERIE – TRAVAUX EN URGENCE FUITE
RÉSEAU D'AQUEDUC SUITE AUX TRAVAUX
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - FACTURE # 23**

Considérant que la municipalité a procédé à des travaux de réparation d'une fuite sur le réseau d'aqueduc causé par des travaux de la Compagnie Transports Dionne;

Considérant que ladite compagnie en passant le tuyau pour les eaux usées a endommagé le tuyau d'eau et a procédé à des travaux de réparation qui n'ont pas tenu;

Considérant que la municipalité a dû refaire lesdits travaux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 23 pour un total de 980.00 \$ incluant les taxes pour location de machinerie de monsieur Léon Côté concernant la fuite le 18 août 2014.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le budget courant et sera compensé par une facture envoyée à l'entrepreneur pour la totalité des dépenses reliées à ces travaux de réparation.

ADOPTÉE

**2014-09-165 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT
FORMATION D.G. MATANE SUR LA GESTION DES
PROCÉDURES D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement pour une somme de 319.63 \$ à l'ADMQ pour une formation sur la gestion des procédures de règlement d'emprunt qui aura lieu à Matane le 1^{er} octobre prochain ainsi que les frais de déplacement pour la directrice générale.

ADOPTÉE

**2014-09-166 DEMANDE DE PROLONGATION DE LA SUBVENTION
SALARIALE POUR L'EMPLOYÉ DE VOIRIE**

Considérant qu'il serait intéressant pour l'employé de poursuivre ces connaissances sur l'entretien du réseau routier et l'entretien des infrastructures d'aqueduc;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal demande à Emploi-Québec s'il y avait possibilité de prolonger la subvention salariale de l'employé au poste de manœuvre de quatre semaines se terminant 10 octobre 2014.

ADOPTÉE

**2014-09-167 DÉPÔT D'UN PROJET DE REVITALISATION CULTUREL
RÉGIONAL PAR LA CRÉATION D'UNE MAISON DU
PATRIMOINE VIVANT**

Considérant que les élus sont conscients que l'école du village dans un avenir rapproché sera officiellement fermée;

Considérant que le Maire, monsieur André Morin, travaille conjointement avec monsieur Gilles Garand, pour essayer de trouver des solutions pour revitaliser l'école en cas de fermeture définitive;

Considérant que monsieur Gilles Garand, musicien, médiateur du patrimoine vivant, résident de Grosses-Roches, directeur artistique et président de la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise organisme à portée nationale et patrimoine immatériel dit « vivant » au Québec (SPDTQ) désire s'impliquer dans notre milieu;

Considérant que monsieur Gilles Garand, par l'entremise de monsieur André Morin, maire, dépose un projet qui consiste à la revitalisation de l'école de Grosses-Roches par la création d'une Maison du Patrimoine vivant;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches se dit favorable à un tel projet dans notre milieu et autorise monsieur André Morin, maire, ainsi que monsieur Gilles Garand, à poursuivre les démarches telles que mentionnées dans le dépôt dudit projet.

ADOPTÉE

Texte de monsieur Gilles Garand lors du dépôt du projet :

OBJECTIFS

CRÉER UN GRAND LIEU LOCAL ET RÉGIONAL DU PATRIMOINE VIVANT :

- À la fois, original, animé, unique et exceptionnel;
- Mettant à profit tous les acquis de la population de Grosses-Roches, du milieu culturel et social de la Matanie, de partenaires potentiels tels : La Commission scolaire, la municipalité de Grosses-Roches, le CLF, la CRÉ, le Ministère de la Culture et des Communications, Patrimoine Canada et l'expertise de la SPDTQ;

- Une petite école populaire créée aux fins de conservation, diffusion, transmission, formation, création, promotion et mise en valeur des traditions vivantes actuelles, notamment des arts de la veillée;
- Implanter dans la petite école de Grosses-Roches, elle-même une institution locale à vocation éducative;
- Sur son site original dans le village de Grosses-Roches, y intégrant l'Église comme lieu de diffusion complémentaire qui développerait une vocation culturelle de valorisation du patrimoine vivant;
- Bien situé dans la MRC de la Matanie et aux portes de la Gaspésie;
- Devenant à la fois un lieu de développement culturel local, régional, pour la rencontre des acteurs en patrimoine vivant et public;
- Par la création d'une nouvelle institution de patrimoine vivant;
- Imaginant une place de plus pour le plaisir, la connaissance et la transmission.

LA MISSION : consiste à promouvoir le patrimoine vivant, particulièrement celui du village, de la MATANIE et du Bas-St-Laurent, en le rendant accessible à l'ensemble de la population, par la sensibilisation des gens à l'importance de le protéger, de le mettre en valeur et d'en assurer la transmission.

Elle s'exprime à travers **5 axes d'action** :

- **La sensibilisation** : En conscientisant les gens à leur propre pratique ainsi qu'à celles qui les entourent, permettant aux élus(es), aux bailleurs de fonds et à la population en générale de reconnaître l'importance du patrimoine vivant.
- **La Transmission** : En créant, en encourageant et en accompagnant les initiatives de transmission, en donnant et en multipliant les occasions de faire vivre le patrimoine vivant encore pratiqué, recueillies ou en dormance.
- **La Collecte et conservation** : En identifiant les pratiques culturelles traditionnelles sur le territoire de la Matanie, en développant une banque de données accessible avec laquelle on peut créer des activités et des documents, et ce, avec l'accord des collecteurs et des informateurs.
- **La Diffusion et valorisation** : En mettant en valeur les gens, leurs savoirs et savoir-faire, en s'assurant que le contexte valorise la pratique et la personne qui la porte, et organisant des activités telles, des veillées de danse et de conte, des présentations de films et de vidéos, la création d'un festival annuel, des stages de formation et divers événements communautaires.
- **La Formation** : En reconnaissant l'importance de la transmission du patrimoine vivant par l'organisation de formations portant sur le développement des compétences et de l'expertise dans ce domaine.

Plan de travail proposé :

1. La mise en place d'un projet structurant permettant à la Municipalité de Grosses-Roches et la MRC de la Matanie de développer un projet de concertation régional du patrimoine vivant des Arts de la veillée.
2. Le plan pourrait être structuré dans un projet de trois (3) à cinq (5) ans.
3. Il s'inscrirait dans la continuité des deux expériences culturelles menées en 2008 et 2011 : le festival de Grosses-Roches « Sur les traces de Sinai »

Boulay et de William Tremblay » et « Grosses-Roches un havre de musique Trad sur la route des Appalaches ».

4. Un projet où on verrait Grosses-Roches devenir un lieu d'accueil, d'apprentissage et de diffusion, un véritable havre pour la musique traditionnelle québécoise.
5. Une formule qui ressemble au Festival en chansons de Petite Vallée, où des créateurs, des porteurs et des artistes se réunissent pour apprendre, transmettre et se produire ensemble en spectacle et en activités culturelles diverses.
6. Adoption du projet par le conseil municipal de Grosses-Roches.
7. Discuter, concerter et agir avec les intervenants locaux et de la région pour bien faire les choses et créer un nouvel événement unique mobilisant pour la population locale, régionale et nationale.
8. Rédaction d'un projet, Plan de travail, échéancier, budget, Plan de communication, programmation, etc.
9. Organisation d'un Forum régional réunissant les différents partenaires potentiels du projet, pour discussion, partage des objectifs et de la mission et validation de la démarche.
10. Organisation avec la communauté et réalisation du projet.

2014-09-168 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR FAIRE DES ÉVALUATIONS POUR SOIT LA RÉPARATION, LA RECONSTRUCTION OU LA DÉMOLITION DE L'ESCALIER MUNICIPAL ET LA RECONSTRUCTION DE L'ESCALIER DE LA CROIX

Considérant que les élus souhaitent avoir plus d'informations avant de prendre la décision de démolir, réparer ou refaire l'escalier municipal ainsi que l'escalier de la croix sur la rue Mgr Ross;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense pour faire faire les évaluations par le service régional de génie civil de la MRC de la Matanie avant de rendre une décision.

ADOPTÉE

2014-09-169 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GALERIE AU CENTRE TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal demande des soumissions sur invitation suite au devis préparé par le service de génie civil de la MRC de la Matanie aux entrepreneurs suivants pour la construction d'une galerie couverte au centre touristique dans le cadre d'un projet avec le pacte rural.

- Rénovation Bélanger de Sainte-Félicité;
- Construction CEG;
- L'équipe Rénovation;
- Gérald Fortin Rénovation.

ADOPTÉE

2014-09-170 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR RÉPARATION DE JOINT DÉCALÉ RÉSEAU D'ÉGOUT ROUTE DES GROSSES-ROCHES

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour faire les réparations des joints décalés sur le réseau d'égout sur la route des Grosses-Roches tel que mentionné dans le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financée par la taxe d'accise 2010-2013 en remplacement à la programmation des travaux de pavage sur la rue Mgr Ross.

ADOPTÉE

VARIA :

Demande de Moto aventure Chic-Chocs concernant des droits de passage pour un sentier VTT sur le territoire de la municipalité : La directrice générale est priée de communiquer avec monsieur Alain Desmeules, président pour prévoir une rencontre qui pourrait avoir lieu en janvier 2015.

Rencontre en Loisirs avec COSMOS à St-Léandre. Madame Pâquerette Coulombe est intéressée à y assister.

Travaux dans la côte sur la rue de la Mer – appel d'offres sur invitation : La directrice générale fera aussi parvenir une invitation à la compagnie BSL qui fait les travaux de reconstruction du pont sur la rue Mgr Ross considérant qu'il y a possibilité d'avoir de meilleurs coûts considérant qu'elle travaille déjà dans la municipalité.

Demande de monsieur Jacques Dion, contribuable : Trouver une solution pour empêcher l'eau d'entrer dans sa cour lors de dégel ou de pluie durant l'hiver. Monsieur Morin prévoit rencontrer le contribuable pour essayer de trouver une solution.

2014-09-171 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 21 h.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je soussigné, André Morin, maire, approuve toutes les résolutions contenues au procès-verbal du 8 septembre 2014.

André Morin, maire